

Compte rendu du Conseil d'établissement du 29 novembre 2012

Début du conseil à 17h30

Liste des présents :

Administration : M. Maizières, M. Sauzet, M. Marchand, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : M. Brun, M. Jorge, M. Messin, M. Resbeut, M. Ritter, M. Séguéla

Parents d'élèves : Mme Fontaine, Mme Gardies, M. Peyron, Mme Rigaudy

Elèves : M. Assi, Melle Mounier-Poulat

Invités : M. Consigny, M. Santini (représentant de M. Deleens), M. Wacziarg (représentant de M. Aicardi)

Désignation des secrétaires de séance : M. Marchand, proviseur-adjoint, en tant que secrétaire et MM Brun et Resbeut (enseignants), secrétaires adjoints.

1) Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le proviseur soumet au vote une modification de l'ordre du jour afin d'y intégrer l'examen d'une motion présentée par les représentants des personnels enseignants du secondaire, portant sur la résidentialisation en cours d'année (avec effet rétroactif) d'un personnel enseignant.

L'un des représentants des enseignants du secondaire précise que cette question, déjà abordée au Conseil d'Etablissement du 4 octobre 2012, était susceptible d'être à nouveau débattue compte-tenu des éléments nouveaux portés depuis à la connaissance de Monsieur le Proviseur, éléments sur la base desquels ce dernier acceptait qu'elle soit à nouveau examinée ce soir. Les représentants des personnels enseignants précisent toutefois que leur démarche vise à rechercher un consensus et que si, à l'issue de la discussion, l'unanimité se dessinait, alors seulement la demande de vote serait maintenue.

Ordre du jour proposé :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Installation du conseil d'établissement (CE)
- 3) Adoption du règlement intérieur du CE (en PJ)
- 4) Adoption du procès verbal de la dernière réunion (en PJ)
- 5) Installation des comités (CHS, CESC, conseil de discipline, conseil pédagogique)
- 6) Synthèses du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration de la fondation
- 7) Voyages scolaires 2012-2013
- 8) Calendrier scolaire 2013-2014 (projet en PJ)
- 9) Examen d'une motion présentée par les représentants des personnels enseignants du secondaire.
- 10) Questions diverses

VOTE adoption de l'ordre du jour modifié

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

2) **Installation du conseil d'établissement** (*présentation des nouveaux membres*)

Elle est approuvée à l'unanimité des présents

3) **Adoption du règlement intérieur**

➤ ***Voir Annexes en P.J 1***

Monsieur le représentant de M. Deleens demande si un ordre du jour peut-être modifié à la demande de 50% des membres du CE.

Monsieur le proviseur précise qu'en tant que président il arrête l'ordre du jour et ajoute que jusqu'à présent il a toujours tenu compte des questions de toutes les parties, tant que celles-ci (questions diverses) étaient transmises dans les délais impartis. Les représentants des personnels enseignants du second degré font observer que, si l'ordre du jour peut être modifié à la demande majoritaire du CE, cela permet *ipso facto* d'y intégrer des questions de dernière minute, et par conséquent hors-délais. Ils citent en appui la Circulaire AEFE 1894 du 6 juillet 2012 relative au fonctionnement des instances : L'un des représentants des personnels enseignants précise que La circulaire AEFE sur les instances souligne « *Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner un avis sur toute question intéressant la vie de l'établissement.* »

Monsieur le proviseur indique que ce règlement intérieur n'est pas exhaustif et que pour autant les textes en vigueur au sein de l'AEFE ont vocation à s'appliquer au LFIT. Il précise toutefois que les questions impromptues peuvent être débattues au CE, mais ne peuvent figurer dans le compte-rendu. Les représentants des personnels enseignants du second degré répondent qu'il est indispensable que les compte-rendus des instances soient précis, complets, et n'omettent en aucun cas de faire état d'une question débattue, et donc jugée pertinente par le CE.

Ils demandent si cette possibilité pour le CE de se saisir d'une question impromptue, établie par la circulaire AEFE, peut être intégrée au règlement intérieur du Conseil d'Etablissement. Monsieur le Proviseur répond que la référence à la circulaire du 06/07/2012 sera ajoutée au règlement intérieur. Les représentants des personnels enseignants du second degré regrettent que cette possibilité prévue par les textes n'ait pas été intégrée au règlement intérieur jusqu'ici, des questions selon eux importantes, et susceptibles d'être portées à la discussion ayant été écartées par Monsieur le Proviseur lors du CE de juin, et leur mention absente du compte-rendu.

Monsieur le Proviseur-adjoint interprète la règle « le Conseil d'Etablissement peut, à son initiative (...) donner un avis » comme induisant que cette initiative soit « écrite » au préalable et transmise à la Direction avant le CE. Les représentants des personnels enseignants du second degré objectent qu'une telle interprétation du texte reviendrait à enlever au CE l'initiative d'exprimer un avis pendant qu'il se réunit.

Monsieur le Proviseur précise qu'aucune question ne sera éludée, et que le CE y consacrerait le temps nécessaire, ainsi qu'aux questions impromptues, conformément à son droit d'initiative dans le respect des textes et notamment celui de la dernière circulaire.

Une représentante AF-FCPE demande une précision sur la « discrétion » à laquelle il est fait allusion. Monsieur le proviseur répond que cela signifie que chacun est tenu à une certaine réserve car les sujets traités peuvent parfois être sensibles.

VOTE *adoption du règlement intérieur*

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

4) **Adoption du PV de la dernière réunion**

(Les éventuels commentaires sur le PV étaient à remettre pour le 22.11 cf. convocation)

Monsieur le représentant de M. Deleens signale que sa remarque n'a pas été prise en compte, le PV ne reflétant pas tout à fait la position exprimée ; Monsieur le proviseur corrige la formule (cf page 3 du CR) : « la structure du LFIT est similaire à la celle de la zone en général, mais diffère de la moyenne mondiale où les étrangers sont majoritaires. »

Le CR modifié est approuvé à l'unanimité des présents

➤ ***Voir Annexes en P.J 2***

5) **Installation des comités**

Le proviseur présente la composition des différents comités : CHS, CESC, conseil de discipline et conseil pédagogique.

Les représentants des personnels enseignants signalent un oubli, le Conseil du Second degré n'est pas présent dans les listes. Les représentants des personnels enseignants du second degré demandent si le CSD a déjà été installé, comme sa liste n'est pas communiquée ici.

Monsieur le proviseur répond que cet oubli sera corrigé.

Un des représentants des personnels enseignants signale un problème sur les dernières convocations au CSD, les anciens membres ont été convoqués et non les nouveaux comme l'an passé. Monsieur le proviseur lui répond que l'erreur était la convocation de l'an passé et non celle de cette année qui est conforme aux textes. Toutefois, on peut admettre que certains représentants se fassent remplacer à cette instance qui est plutôt souple dans son fonctionnement. Les représentants des personnels enseignants du second degré demandent s'il n'est pas incohérent que le CSD, instance destinée à préparer le CE, réunisse pour ce faire les membres de la liste passée, et non les membres nouvellement élus qui, en revanche, assisteront au CE qui suit immédiatement le CSD. Monsieur le Proviseur répond qu'il appartient au CE d'installer les membres du CSD.

Les représentants des personnels enseignants du second degré citent en appui la Circulaire AEF 1894 du 6 juillet 2012 relative au fonctionnement des instances : « *Le Conseil du second degré prépare les travaux du Conseil d'établissement pour ce qui concerne le second degré (...). La durée du mandat des membres du Conseil du second degré est d'une année et il expire le jour de la première réunion du Conseil qui suit son renouvellement.* » Le Conseil du second degré du 13 novembre ayant eu lieu après l'élection de ses membres (19 octobre), il peut sembler normal qu'y siègent les membres élus depuis près d'un mois. Les représentants des personnels enseignants du second degré soulignent qu'il y a là une incohérence, et demandent si

les élections ne doivent pas être programmées avant le premier CE d'octobre, afin de permettre l'installation des nouveaux membres pour le premier CSD en novembre.

Le Proviseur indique qu'en matière de calendrier électoral la référence aux textes s'impose.

➤ *Voir Annexes en P.J 3, 4, 5 et 6.*

- 6) **Synthèses du conseil du second degré, du conseil d'école et du conseil d'administration** de la fondation présentées par le Proviseur adjoint, le Directeur du primaire et le Directeur administratif et financier.

❖ **Conseil du second degré :**

Lors du Conseil du second degré du 13 novembre 2012, après l'adoption du règlement intérieur, les points suivants étaient à l'ordre du jour :

- La présentation du programme d'actions du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :
- Nous avons rappelé les deux missions essentielles du CESC au sein du LFIT :
 - A/ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté
 - B/ Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque.
- M. le CPE a ensuite présenté rapidement les différents thèmes du plan d'actions du CESC.

- **La présentation des projets, sorties et voyages scolaires**

- Les actions et projets de sortie ont été travaillés en amont de la journée de concertation du 19 septembre. Ils sont présentés en annexe.

➤ *Voir Annexes en P.J 7.*

- **Point sur le calendrier de fin d'année (inscriptions au baccalauréat et conseils de classe)**

- Préinscriptions au baccalauréat en cours (le calendrier des inscriptions a été inversé cette année, nous avons commencé par les EA).
 - Conseils de classe du 10 au 14 décembre 2012
- Point sur les conseils de classe, quelques rappels ont été faits sur le calendrier et sur les mentions spéciales attribuées aux élèves.
Monsieur le proviseur complète, ces rappels furent envoyés aux équipes et délégués parents aux conseils de classe.

❖ **Conseil d'école :**

Le conseil d'école s'est tenu le 15 novembre dernier. Après un rappel du rôle et du fonctionnement du conseil d'école, un point sur la rentrée était à l'ordre du jour, ce qui a notamment permis de noter l'évolution positive des effectifs à l'école primaire depuis la rentrée de septembre ainsi que d'informer chacun sur les remplacements de personnels survenus en cours d'année.

Le second point à l'ordre du jour concernait le parcours des langues au cycle 3. Les points concernant les outils et interfaces informatiques ont aussi été abordés.

❖ **Conseil d'administration :**

- DBM 2 modification budgétaire importante liée au transfert des crédits de Fujimi et Ryuhoku vers Takinogawa;
- Orientations budgétaires 2013:
 - suite au vote du CA du 20/10/2011, il a été décidé d'une augmentation des droits de scolarité de 3% à compter de 2013 et de ne pas aller au delà dans un contexte économique difficile pour les familles ;
 - pour les services spéciaux :
 - tarifs sont identiques à 2012
 - reconduction du montant des crédits ouverts au titre des activités pédagogiques au prorata de l'effectif prévu tout en organisant une réflexion sur leur répartition

Monsieur le représentant de M. Deleens signale que dans le compte rendu publié de figure pas la réponse de monsieur le conseiller culturel sur le statut particulier du « tokuzo » ?

Monsieur le proviseur répond que pour autant l'affaire n'est pas tombée dans l'oubli, ce que confirme Monsieur le conseiller culturel adjoint qui informe le conseil que Monsieur l'Ambassadeur est intervenu auprès du ministre japonais de l'éducation sur ce point.

7) **Voyages scolaires 2012/2013**

- **Un voyage au ski pour les deux classes de seconde, du 4 au 6 février 2013.**

Dans le cadre des activités de pleine nature inscrites au programme d'EPS du lycée, nous nous proposons d'organiser un séjour de type classe de neige (Ski de fond et raquettes) les 4, 5 et 6 février 2013.

Les élèves des deux classes de seconde seront accompagnés par 6 enseignants :

Madame Cousyn, Mademoiselle Houillon, Mademoiselle Bach, Monsieur Leroux, Monsieur El Khalki et Monsieur Mognier.

Lieu : Hôtel La Famille Nakakaku à Ishi Uchi Maruyama (Niigata Ken)

Le transport aller/retour se fera en Shinkansen : Les frais de séjour s'élèveront à **42.000yens** par enfant et couvrent :

- le transport aller/retour Shinkansen et bus.
- l'hébergement et les repas pour deux nuits et trois jours.
- la location du set de ski de fond et des raquettes.

- la location et le traçage des pistes de ski de fond.
- les indemnités des 2 guides pour la sortie en raquettes.
- le séjour des accompagnateurs.

- **Voyage à Shanghai les 24 et 25 janvier 2013 pour le projet « Ambassadeur en Herbe ».**

Ce projet est porté par l'AEFE dans le monde entier, il concerne les classes du CE2 à la terminale. Le principe est l'organisation d'un concours sous la forme de joutes oratoires sur un sujet d'actualité. Après une sélection au sein du lycée, une équipe est constituée et part affronter d'autres équipes de la zone Asie au lycée Français de Shanghai. La seconde étape passée le match final a lieu à Paris à l'UNESCO entre les équipes du monde entier. Ce projet permettra de travailler l'autonomie, la recherche, les qualités d'expression, et les langues vivantes puisque les échanges peuvent avoir lieu en anglais, français, japonais.

- **Voyage à Singapour des classes de première et de terminale Euro, du 8 au 16 mars 2013.**

Les élèves seront reçus par la Singapore American School. En retour, les élèves Singapouriens séjourneront dans les familles françaises du LFIT à Tokyo du 23 au 30 mars 2013.

- **Rencontres théâtrales à Bangkok 5 au 8 mai pour les participants au club FSE Théâtre**

Ce projet n'est pas encore arrêté en raison du coût élevé du voyage ; il dépasserait les 80000yens couvrant les frais de déplacement, le reste des frais est pris en charge par l'établissement et les familles d'accueil.

Sur ces projets de voyages un des représentants AF-FCPE fait remarquer que le voyage au ski est plus onéreux que l'an passé, certaines familles pourraient donc avoir quelques difficultés.

Monsieur le proviseur se saisit de cette question afin de faire un point sur le fonctionnement de la caisse de solidarité autrefois plutôt réservée au primaire car alimentée par les actions de Fujimi. Notre rassemblement sur un même site devrait permettre de travailler en collaboration et au bénéfice de tous les enfants et de tous les projets (primaire ou secondaire) et ainsi faire baisser la participation des familles. La réflexion en cours va dans ce sens et une réunion est prévue afin de discuter des modalités d'utilisation des réserves de la caisse de solidarité. Monsieur le proviseur conclut qu'en tout état de cause un / une élève ne doit pas être empêché de participer à un voyage pour des raisons financières : l'établissement ou la caisse seront présents pour faciliter le départ, dans la mesure de leurs possibilités.

➤ Pour le primaire

Aucune classe transplantée n'est prévue cette année budgétaire. Les enseignants de CM2D, CM2B et CM1C/CM2C souhaitent en revanche participer au tournoi de rugby des écoles de l'AEFE qui se déroulera au mois de mars à Hanoï, en envoyant une équipe représentant le LFIT. Le lycée est d'ailleurs à la recherche de mécènes pour financer en partie ce projet.

8) Calendrier scolaire 2013/2014

➤ *Voir Annexes en P.J 8.*

M le Proviseur présente le projet de calendrier qui a intégré certaines remarques transmises en amont. Il précise pour autant que ce calendrier a été élaboré en fonction des contraintes suivantes :

- Prise en compte de l'équilibre préconisé par le Ministère de l'Education Nationale dans le domaine des **rythmes scolaires** (en particulier alternance 7 semaines de travail / 2 semaines de congés) avec intégration de deux semaines de congés à la Toussaint.
- Respect des **Instructions Officielles transmises par l'AEFE** concernant la date de la rentrée qui ne peut intervenir avant le 1^{er} septembre (problème du détachement des enseignants Résidents et Expatriés). Pré-rentree et rentrée fixées aux mêmes dates que celles en vigueur en France.
- **Horaire effectif annuel** d'enseignement (864 H en primaire).
- **Dates du Baccalauréat et du Diplôme National du Brevet** fixées par l'Académie de Montpellier.
- **Spécificités locales (climat et jours fériés)** : pré-rentree des enseignants et rentrée des élèves début septembre et sortie des classes fin juin. Prise en compte des jours fériés correspondant aux deux équinoxes de printemps et d'automne ainsi qu'à la fête nationale, la fête du travail tombant un samedi.
- **Harmonisation régionale des calendriers des établissements AEFE de la zone Asie** afin de favoriser la mise en place du Plan Régional de Formation continue 2013/2014 qui sera finalisé en mars à Jakarta à l'occasion du séminaire des chefs d'établissements, gestionnaires comptables et directeurs du primaire.
- Les jours vachés du primaire correspondent comme l'an passé à des jours fériés japonais.

Question des représentants enseignants au primaire : Pourrait-on envisager une pré-rentree sur deux jours et ainsi donner le temps aux enseignants de bien préparer l'accueil des élèves ? Auquel cas la rentrée des élèves serait le mercredi 4 septembre, la journée banalisée du 16/09 passerait au 3 ; Monsieur le proviseur admet qu'à titre expérimental nous pourrions essayer une année, même s'il sera alors difficile de travailler en profondeur le plan d'action du projet d'établissement le 3 septembre. Les représentants enseignants du secondaire ne voient pas d'objection à cette proposition.

Monsieur le représentant de M. Deleens signale que cette année, tous les jours fériés japonais étaient vachés pour les enfants et regrette que cela ne soit pas le cas dans cette proposition de calendrier ; Il s'interroge sur le fonctionnement du service des bus un jour férié japonais. Monsieur le Directeur des Services Administratifs et Financiers lui répond qu'ils fonctionneront normalement.

La modification proposée est donc adoptée :

- Rentrée des élèves le 4 septembre ; pré-rentree des enseignants les 2 et 3 septembre et jour de classe normal le 16 septembre.

VOTE adoption du calendrier scolaire

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

9) Examen d'une motion présentée par les représentants des personnels enseignants du secondaire

Le professeur concerné par la question demande à quitter la salle.

Le proviseur rappelle la chronologie précise des événements autour de cette question :

- Le CE du 4 octobre dernier a approuvé à l'unanimité la demande d'ouverture de deux postes de résidents au titre de la rentrée 2013 : un RE1 et un RE2 Philosophie et la réouverture du poste de SES, tout en regrettant la non ouverture des deux postes d'EMCP en SES et SVT précédemment demandée.
- Le 8 octobre, les représentants des personnels enseignants du secondaire ont soumis au proviseur une demande visant à résidentialiser le collègue en question **avec effet rétroactif au 01/09/2012, sur poste vacant**. Opération déjà réalisée en 2001 dans l'établissement. Le 9 octobre 2012, un courrier des personnels représentants des enseignants du secondaire est adressé en ce sens à la direction de l'AEFE.
- La réponse de l'AEFE est un oui technique. **L'opération est potentiellement réalisable si accord préalable de la direction de l'AEFE** mais pour un an seulement car le poste SES n° 8139 reste vacant seulement sur cette durée. Monsieur le proviseur ajoute qu'il n'a pas reçu l'accord préalable de l'agence sur ce transfert, auquel cas les membres de l'administration s'abstiendront sur ce vote.
- Les représentants des personnels enseignants du secondaire, dans un courrier au chef d'établissement, sollicitent un vote sur cette question qui sera examinée lors du prochain comité technique de l'Agence début décembre.

Un personnel représentant les enseignants au secondaire rappelle la procédure dont il a bénéficié en 2001 (vacance d'un poste de résident en septembre ; résidentialisation en cours d'année, rétroactive au 1^{er} septembre de l'année en cours). Il fait également état de l'engagement depuis de nombreuses années du personnel concerné ainsi que de sa situation personnelle.

Monsieur le proviseur acquiesce et souligne à son tour l'engagement de l'établissement à soutenir ce collègue qui n'était pas en service complet dans sa discipline, qui a vu son volume horaire de PRIO augmenter de 50%, et bénéficie d'un service à plein temps depuis la rentrée 2012. Il souligne de nouveau que le fonctionnement courant (qui s'est appliqué voici deux ans au bénéfice d'une collègue de Lettres, TNR en poste depuis quelques années dans l'établissement, sans que l'on demande la rétroactivité) reste le suivant :

- un poste est déclaré vacant à la rentrée
- il est gelé par l'AEFE pour l'année en cours
- un collègue TNR est positionné sur le poste de résident pour la rentrée suivante (CCPL de mars).

Dans le cas présent la procédure diffère et un accord préalable de la direction de l'AEFE doit intervenir, ce qui n'est pas le cas.

Un représentant des personnels enseignants demande au proviseur si l'administration s'abstient parce que l'Agence aurait dit non. Si refus il y a, est-ce un non politique, un non impératif ?

Monsieur le proviseur répond qu'il n'a pas à commenter les décisions de la direction de l'AEFE. Il n'a pas reçu d'accord de principe, ce qui était un préalable.

Les personnels enseignants demandent une suspension de séance.

A leur retour ils nous indiquent qu'en l'absence d'unanimité, le vote sur la question n'est plus demandé. Les représentants des personnels enseignants rappellent la position de principe énoncée en début de CE : dans un souci de recherche du consensus, le vote ne sera demandé que si l'unanimité est possible, ce qui en l'occurrence n'est pas le cas, la Direction ayant exprimé son intention de s'abstenir.

Les représentants des personnels enseignants proposent donc la motion suivante sans vote :

« Compte-tenu de l'information communiquée par la Direction du LFIT qui est *l'absence d'accord de principe de l'AEFE* à la demande formulée, les représentants du personnel enseignant comprennent que cette position de l'AEFE entraînerait l'abstention de l'Administration lors d'un vote au CE du 29 novembre 2012. Ils choisissent de retirer leur proposition de motion de manière à préserver l'unanimité du CE, et annoncent qu'ils soumettront les détails de leur demande au Comité Technique de l'AEFE, pour le 4 décembre 2012. »

10) Questions diverses :

Questions des parents d'élèves

➤ Questions de l'A- fcpe

1- Dans le cadre des discussions tenues lors du CESC, envisagez-vous de budgéter une vacation pour un psychologue ?

Réponse à une question similaire au CA de juin 2012.

La politique du Lycée en la matière est de n'accueillir -outre les activités scolaires- que des intervenants soit rémunérés par le Lycée soit bénévoles mais en aucun cas des activités commerciales ou privées indépendantes, conformément à notre statut d'établissement scolaire conventionné de l'AEFE et de fondation scolaire de droit local.

En outre, pour être efficace, ces vacations devraient représenter un volume horaire important. L'établissement n'a actuellement pas les moyens financiers pour cela.

2- Dans le cadre de la protection des élèves contre eux-mêmes et contre certaines apparitions extérieures, comment le Lycée a-t-il décidé de réagir ?

Apparitions extérieures :

Sur ce qui s'est passé à l'extérieur de l'établissement, la police a été avertie et nous l'avons signalé aux autorités.

A l'entrée du lycée, une procédure de contrôle à l'entrée a été mise en place à l'accueil qui vient compléter la procédure en cas d'intrusion.

En ce qui concerne la protection des élèves contre eux mêmes : la cellule d'écoute mise en place est une réponse au mal être que peuvent rencontrer nos adolescents ; celui-ci peut se manifester en effet par une forme d'agressivité contre eux-mêmes ; lorsque des difficultés sont repérées nous travaillons activement avec les familles de manière à les accompagner dans les difficultés traversées. Sur le plan global de l'établissement la prévention est une autre réponse apportée (cf. CESC).

3- Cantine : les problèmes d'attente au Secondaire, et de discipline dans la file d'attente au Primaire ne semblent pas s'être beaucoup améliorés. Quelles solutions envisagez-vous?

La situation s'est améliorée depuis septembre, suite aux modifications mises en place. L'an prochain, deux services distincts pourraient être envisagés à 12h puis 13h, les emplois du temps du secondaire seraient conçus en fonction.

Le directeur s'étonne de la mention de problèmes de discipline dans la file d'attente au primaire. Il suppose que les parents d'élèves font référence à un incident survenu il y a quelques jours. Il trouve navrant qu'une fois de plus un cas particulier se transforme en généralité, sans analyse préalable. Il invite de nouveau les représentants des parents à plus de discernement dans la transmission des informations.

4- Classes bilingues : les filières bilingues sembleraient aboutir à la création de classes d'excellence par définition, puisque seuls les élèves ayant un bon niveau de français y sont admis. De plus, les effectifs semblent y être plus réduits que dans les classes normales de même niveau. Les élèves des classes non bilingues, censés être plus faibles en français, sont donc doublement pénalisés puisque le fait que l'effectif soit plus nombreux ralentit d'autant leur progression en langue française (on peut le voir dans la publicité qui est faite sur le parcours 0 — Emile en français — qui existe pourtant, mais qui n'est mentionné nulle part). En fait, dans notre réflexion, il nous apparaît de plus en plus évident que la structure actuelle de la classe bilingue soit l'obstacle majeur à la mise en place parfaite des Parcours-langue. Ne pourrait-on donc pas lancer une réflexion sur la transformation des filières bilingue en sections bilingue, ce qui permettrait de revenir à un brassage des enfants, mais aussi de proposer la section bilingue japonaise (dont le lancement avait été conditionné au moins au déménagement, rappelons-le) et d'intégrer le tout dans le parcours langue ?

Le directeur a effectivement toujours fait état de son intention de débattre de la question des langues à l'école primaire. Il indique que la commission langue établie l'an dernier se réunira de nouveau dès janvier 2013.

5- Le Salon de l'étudiant est une action qui rassemble tous les acteurs de la communauté, Comment se fait-il qu'il n'en soit fait nulle part mention dans la communication du Lycée ?

Le salon de l'étudiant aura lieu le mercredi 13 février 2013. La date a été arrêtée récemment avec nos partenaires de l'Ambassade de France et de Campus France. Le site Internet du lycée le mentionne en actualités. La préparation de son organisation débutera prochainement.

6- De nombreux parents nous parlent de l'effet « grille », et commencent à désigner le Lycée en termes de « bastion » ou de « forteresse », comment pourriez-vous les détromper ?

Les grilles permettent avant tout d'assurer la sécurité de nos élèves de manière à éviter toute intrusion. Les identités sont contrôlées à l'entrée. Les parents d'élèves sont toujours les bienvenus et entrent librement. Les récents événements évoqués plus haut ("apparitions extérieures") vont dans le sens du contrôle qui est effectué, comme réclamé dans la question N°2.

➤ Questions de l'APE-fapée

1- Dans la mesure où un OIB d'anglais intéresserait probablement bon nombre d'élèves actuellement au secondaire, et vu l'apport appréciable aux dossiers post-bac que cela semble permettre, bien plus fort que la mention européenne qui est très courante en France, ne devrait-on pas ouvrir une section internationale de langue anglaise au lycée, sans même attendre l'arrivée des ex-bilingues du primaire ?

Cette question fait écho à une autre question à laquelle il a déjà été répondu. Pour toute ouverture de section, il est nécessaire d'instruire un dossier en amont avec l'AEFE lui permettant de valider l'ouverture si celle-ci est viable ; Il nous faut avoir du recul sur l'augmentation des effectifs de manière à vérifier que les deux sections (internationales et européenne) peuvent coexister. En outre il faut rappeler que cette demande avait été faite en 2009 et transmise au service pédagogique de l'AEFE qui l'avait rejetée, alors que les effectifs du Lycée étaient à 1032 élèves.

2- Serait-il possible de mettre en ligne toutes les présentations d'orientation de M Ritter, intégralement, en les verrouillant éventuellement d'un code qui limite leur accès aux seuls parents du LFIT si on ne souhaite pas leur diffusion publique, ou en limitant dans le temps cet accès ?

Les soirées d'orientation proposées au LFIT ont pour vocation de permettre aux parents d'élèves de poser leurs questions, à partir d'exposés généraux sur les études post-bac. Le contenu de ces exposés n'a pas vocation à être exhaustif, et ne saurait se substituer aux informations données sur les sites de référence (ONISEP, AEFE,...) dont les liens utiles sont déjà publiés sur le site.

3- Le mode de scrutin aux élections des représentants de parents d'élèves est parfois mal compris des familles. Pourrait-on faire participer l'an prochain les associations à la rédaction des messages d'invitation et de rappel au vote ? A-t-on pu analyser les raisons pour lesquelles tant de parents ont ouvert le logiciel de vote mais en sont sortis sans voter ?

Depuis deux ans, le LFIT a été pionnier en matière de dématérialisation du vote électronique, à la satisfaction générale. Le taux de participation (39, 86% pour le conseil d'établissement et 39.94% pour le conseil d'école) des parents reste élevé. A la demande des associations, la durée du scrutin a été portée cette année à 48h au lieu de 24h. Les suggestions des uns et des autres pourront naturellement être prises en compte.

Certains parents ont commencé la procédure de vote et ne l'ont pas terminée en validant la dernière étape. Ils n'ont donc pas reçu le mail de validation leur indiquant que leur vote a été pris en compte. A ce moment de la procédure, un certain nombre de parents ont repris la procédure, d'autres non.

Il sera bien-sûr possible l'année prochaine de se rencontrer afin d'améliorer le processus en amont des élections.

4- Le CSD est le seul Conseil qui ne respecte pas la parité parents-personnels. Seuls 2 parents y siègent, alors qu'en Conseil d'Ecole nous sommes 8. Les textes l'ont voulu ainsi, pourtant les sujets débattus en CSD ne sont pas simples, et les parents n'étant pas des experts deux d'entre nous ne suffisent pas toujours à couvrir toutes les compétences et connaissances requises par ce Conseil. Pourrait-on doubler les sièges des parents au CSD, pour en améliorer la qualité des débats et désengorger ceux du CE ?

Comme indiqué, la composition du CSD est précisément arrêtée par les textes et nous ne pouvons y déroger. Il est en revanche possible que les suppléants et les titulaires siègent tour à tour en fonction de leur expertise et des sujets à traiter.

Questions des personnels

1- A cette date le Conseil pédagogique n'a pas été constitué pour l'année 2012-2013, et ni sa réunion ni sa désignation n'ont été évoquées au Conseil d'Etablissement du 4 octobre 2012. Cette instance peut-elle être convoquée en conformité avec les textes réglementaires ? Ses conclusions peuvent-elles être mieux prises en compte dans la vie du Lycée ?

La constitution précise du conseil pédagogique est la suivante :

- * un PP par niveau
- * un professeur pour chaque champ disciplinaire
- * un professeur représentant les options spécifiques
- * le conseiller principal d'éducation
- * le professeur documentaliste

* le PRIO

Les conclusions du CP donnent lieu à un relevé de conclusions communiqué à tous les personnels.

La prochaine réunion aura lieu en décembre 2012 ; l'ordre du jour est en cours de finalisation.

Un des représentants, membre du CP en 2011-2012 en qualité de coordonnateur, s'étonne de ne pas être membre de cette instance cette année et indique ne pas en comprendre les raisons. Cette remarque pourrait être valable pour d'autres enseignants qui n'ont pas été consultés et dont le nom ne se trouve pas dans la liste soumise au CE.

M. le Proviseur-adjoint indique que les consultations préalables ont eu lieu.

M. le Proviseur indique que la liste n'est définitive (« rien n'est gravé dans le marbre quant à la composition du CP ») et que des modifications sont possibles.

2- Serait-il possible d'attribuer des adresses électroniques académiques, y compris pour les collègues sous contrat local, afin que les personnels puissent avoir accès aux sites pédagogiques ou ministériels qui, pour certaines ressources, exigent que de telles adresses soient mentionnées lors de l'identification ?

Cette question déjà évoquée mérite en effet d'être prise en compte. Elle sera transmise aux services compétents de l'AEFE.

3- Lors du dernier CE, nous avons proposé que le support résident libéré en SES et vacant au 1er septembre 2012 soit transféré en philosophie pour l'année 2012-2013, en attendant sa recreation en septembre 2013. Monsieur le Proviseur ayant depuis obtenu de l'Agence l'information selon laquelle la possibilité de ce transfert d'une matière sur une autre était possible, le CE peut-il prononcer un avis favorable pour cette demande de transfert rétroactif?

Question déjà traitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.